
PROCÉDURES RELATIVES À L'EXAMEN DOCTORAL

DOCTORAT SUR MESURE INRS

ÉCHÉANCIER

Trimestres admissibles : hiver, été et automne

DESCRIPTEUR DU COURS

DSM6001 – Examen doctoral (6 crédits)

Dans le cadre de l'examen doctoral, le membre étudiant doit faire la démonstration qu'il maîtrise son domaine de recherche à l'intérieur du champ de connaissances visé et que son projet de thèse répond aux exigences du programme. Le membre étudiant doit rédiger un texte, d'une longueur maximale de 20 000 mots (incluant les tableaux et les figures, mais excluant la bibliographie et les annexes). Ce texte fera l'objet de la soutenance et sera évalué par les membres du jury. Il comprend deux parties ayant toutes deux une longueur plus ou moins équivalente et étroitement articulées l'une à l'autre.

La première partie présente une revue critique des écrits sur le domaine de recherche du membre étudiant et comprend une présentation des textes pertinents dans la discipline. Le membre étudiant y procède donc à une présentation de son sujet de recherche et réalise un bilan de ce qui est connu et reste à connaître à son propos. Ainsi, la première partie contient une présentation des textes et des connaissances qui serviront à bâtir le projet de recherche qui sera présenté dans la deuxième partie de l'examen doctoral. Cette première partie est importante dans la mesure où elle permettra de cerner une question de recherche pertinente dans le cadre d'un doctorat en plus d'être susceptible de conduire à la production de résultats originaux et significatifs.

La deuxième partie est centrée sur le projet de thèse en tant que tel. En s'appuyant sur la première partie, le membre étudiant y présente son objet de recherche (son sujet tel qu'il le comprend à la lumière des connaissances scientifiques). Elle doit aussi contenir la problématique (les concepts et théories à partir desquels il abordera et comprendra son objet de recherche). De plus, elle doit contenir les objectifs, questions ou hypothèses de recherche en découlant ainsi que la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre (outils de cueillette et d'analyse de données, questions d'éthique). Finalement, un échéancier de travail devra être inclus dans cette partie.

PROCÉDURE

Le membre étudiant doit s'inscrire à cette activité et déposer son texte à sa direction de recherche. Lorsque celle-ci aura approuvé le texte aux fins de soutenance, le membre étudiant devra le remettre au secrétariat du programme. Ce texte doit être transmis en format Word. Si le texte n'est pas conforme aux exigences de forme et de longueur (20 000 mots), un avis sera

transmis au membre étudiant. Celui-ci disposera d'un délai de deux semaines pour revoir son texte et le rendre conforme. De plus, il doit défendre oralement ce texte devant jury et apporter les corrections demandées, s'il y a lieu. Cette activité est évaluée par le jury selon la notation succès/échec.

COMPOSITION DU JURY

La composition du jury est proposée par la direction de recherche et la codirection. Le Comité de programme recommande la nomination des membres du jury au Directeur des études. Le Comité de programme peut modifier la proposition reçue de la direction de recherche et de la codirection, le cas échéant, s'il la juge inadéquate. Le jury, nommé par la direction des études, est composé de la direction de recherche, de la codirection, le cas échéant, et d'au moins deux membres internes ou externes. La présidence de ce jury est assurée par un membre autre que la direction de recherche ou la codirection. La composition de ce jury ne présume en rien de celle du jury d'évaluation de la thèse.

Le membre étudiant doit remettre au secrétariat des programmes une copie de son texte à l'intention des membres du jury. Le jury doit disposer minimalement de 20 jours pour en faire la lecture.

DÉROULEMENT DE LA SOUTENANCE DE L'EXAMEN DOCTORAL

Le membre étudiant expose les deux parties qui composent son examen. La première partie lui permet de présenter une revue critique des écrits sur son domaine de recherche ou domaine de spécialisation à l'intérieur du champ de connaissance de la discipline (15 minutes). Une période d'échange avec les membres du jury suivra. Comme mentionné plus haut, le domaine de recherche ou domaine de spécialisation aura été préalablement défini par la direction de recherche de concert avec le membre étudiant, et servira de référence au jury dans le cadre de l'évaluation. La deuxième partie de l'examen permet au membre étudiant d'exposer son projet de thèse: problématique et cadre d'analyse, objectifs, questions ou hypothèses de recherche, sa méthodologie ainsi que son échéancier (15 minutes). Une période d'échange avec les membres du jury suivra cet exposé.

DÉLIBÉRATIONS DU JURY ET NOTATION

En l'absence du membre étudiant, le jury délibère et lui communique ensuite ses recommandations. Après s'être assuré que le membre étudiant possède une maîtrise des connaissances dans le domaine qui lui permettra de réaliser une thèse qui s'avérera pertinente dans ce champ de connaissance, le jury est invité à faire des suggestions écrites au membre étudiant pour améliorer son projet. Cette activité est évaluée par le jury selon la notation succès/échec. Dans l'impossibilité d'obtenir un consensus, la règle de la majorité sera appliquée. La cote S (succès) peut être octroyée sans demande de correction ou ne sera accordée que lorsque le projet incorporera les améliorations souhaitées. Toutefois, ces corrections devront être soumises à l'approbation de la direction de recherche et de la codirection, ou des membres du jury selon la recommandation formulée. L'acceptation de ce projet par le jury engage la

responsabilité de l'établissement vis-à-vis du membre étudiant. L'inscription en rédaction de thèse est conditionnelle à la réussite de l'examen doctoral.

DROIT DE REPRISE

Le membre étudiant qui subit un échec à l'examen doctoral a droit à une (1) reprise au plus tard trois mois après son échec, ou selon une échéance plus brève que peut imposer le comité de programme. Le membre étudiant qui subit un nouvel échec lors de la reprise ou qui ne reprend pas l'examen doctoral dans le délai prescrit se voit exclu du programme. Le membre étudiant doit soumettre à nouveau un texte complet (incluant les deux parties requises). Le membre étudiant et les membres du jury sont invités à tenir compte des commentaires du jury précédent.